

**Politique du Nouveau-  
Brunswick sur les  
ressources minérales**

**Ressources naturelles  
et Énergie**

**DÉCEMBRE 1993**

**ISBN 1-55137-110-3**

## TABLE DES MATIÈRES

	Page
<b>Introduction .....</b>	<b>1</b>
<b>Climat d'investissement et utilisation des terres. ....</b>	<b>3</b>
<b>Initiatives prioritaires .....</b>	<b>4</b>

### **Politique du Nouveau-Brunswick sur les ressources minérales**

<b>Énoncé de mission.....</b>	<b>5</b>
<b>Préoccupations et objectifs. ....</b>	<b>5</b>
<b>Première préoccupation: les réserves de minerais.....</b>	<b>6</b>
<b>Deuxième préoccupation: valeur ajoutée et diversification. ....</b>	<b>8</b>
<b>Troisième préoccupation: la protection de l'environnement. ....</b>	<b>12</b>
<b>Quatrième préoccupation: cadre institutionnel.....</b>	<b>16</b>
<b>Cinquième préoccupation: information et sensibilisation du public. ...</b>	<b>19</b>

## INTRODUCTION

À la suite de la publication en mai 1992 du rapport intitulé «Document de travail: politique du Nouveau-Brunswick sur les ressources minérales», une consultation a été effectuée au sein du gouvernement ainsi qu'avec des associations représentant l'industrie. On a également tenu compte des politiques provinciales (sur le développement économique, l'éducation et l'énergie), d'études sur des questions environnementales, sur l'utilisation des terres rurales et sur le développement durable, de développements survenus ailleurs au Canada et de récents rapports traitant de la compétitivité et des ressources humaines.

Plusieurs organismes provinciaux ont participé à l'élaboration de la politique:

- le ministère de l'Environnement;
- le ministère du Développement économique et du Tourisme;
- le ministère des Municipalités, de la Culture et de l'Habitation;
- le ministère de l'Enseignement supérieur et du Travail ;
- la Commission de l'hygiène et de la sécurité au travail;
- le ministère de l'Éducation;
- le Secrétariat de la politique;
- la Société d'aménagement régional; et
- le ministère des Ressources naturelles et de l'Énergie.

De plus, le ministère provincial des Finances, Ressources naturelles Canada et Environnement Canada ont été consultés relativement à des points précis.

La Province est propriétaire des ressources minérales du NouveauBrunswick, ce qui lui confère la responsabilité de la gestion des ressources et du raffermissement des buts liés à la protection de l'environnement et au maintien des avantages économiques tirés du secteur minéral.

Dans l'ensemble, les stocks de ressources minérales du Nouveau-Brunswick sont difficiles à déterminer. Puisque ces ressources ne sont pas renouvelables, il est crucial de découvrir de nouvelles réserves afin de soutenir le secteur. Il est tout aussi important, pour attirer les investissements privés dans la prospection et l'exploitation minière, de fournir une gamme complète de données géologiques. Le gouvernement joue également un rôle actif dans les stades ultérieurs de l'activité du secteur minéral, notamment dans: la mise en valeur, l'extraction, le broyage et le traitement, la fabrication, le commerce, le recyclage et la restauration.

La Province est dotée d'une grande variété de gîtes miniers connus et de plusieurs secteurs géologiques offrant un riche potentiel de ressources minérales supplémentaires. Au Nouveau-Brunswick, on compte 1 100 indices minéralisés et plus de 30 importants gisements de minéraux métalliques. Les ressources minérales d'intérêt comprennent des gisements de cuivre-plomb-zinc-argent, d'or, d'étain-tungstène-indium et d'antimoine; les métalloïdes comprennent la potasse, la tourbe, le charbon et le calcaire; et les minéraux industriels, la pierre de construction et les agrégats (sable et gravier) . La Province semble également présenter un potentiel en fait de pétrole et de gaz naturel ainsi que de plusieurs autres produits minéraux.

En 1992, le secteur minéral du Nouveau-Brunswick fournissait directement de l'emploi à 4 500 personnes. La plupart des avantages économiques connexes que la Province retire du secteur proviennent des activités d'extraction de métaux communs (zinc, plomb, cuivre) de la région de Bathurst et de l'extraction de la potasse dans la région de Sussex. L'exploitation de la tourbe dans la Péninsule acadienne et l'extraction du charbon dans la région de Minto-Chipman ont également été extrêmement bénéfiques pour l'économie locale et celle de la Province. L'industrie verse chaque année plus de 150 millions de dollars en salaires, et les achats de biens et de services réalisés par l'industrie minérale sont de l'ordre de 200 millions de dollars par an.

La politique cherche à réagir devant la baisse des réserves minérales, particulièrement en ce qui concerne les métaux communs. Elle vise également à améliorer notre compétitivité sur les marchés des minéraux, d'en tirer des avantages économiques et de les maintenir à long terme, ainsi qu'à assurer des finances saines et une bonne gestion du secteur public.

## CLIMAT D'INVESTISSEMENT ET UTILISATION DES TERRES

Les mesures visant à créer un climat propice à l'investissement et à améliorer la compétitivité de l'industrie comprendront: une révision de la fiscalité; le soutien du développement de la technologie du traitement des minéraux et de la restauration des sites miniers; l'intégration et la rationalisation du processus de réglementation; le soutien de la formation et du développement de l'infrastructure; ainsi que la sensibilisation du public au secteur minéral. Des groupes de travail conjoints comprenant des représentants de l'industrie, du gouvernement et d'autres intervenants s'attaqueront aux problèmes environnementaux et à la question de la sensibilisation du public. La coordination du processus de révision des projets sera améliorée, et le MRNE renforcera son rôle de guide auprès de l'industrie et de coordonnateur du processus d'évaluation.

Par ailleurs, des initiatives visant à régler des préoccupations au sujet du processus de planification de l'utilisation des terres et de protection des droits des concessions minières seront instaurées. Plus précisément, on adoptera des dispositions relativement à l'évaluation et à la protection des ressources minérales aux fins de l'utilisation des terres; on améliorera l'accès à l'information pour la planification; on raffermira la coordination du processus d'évaluation; et on sensibilisera davantage le public.

Dans la mesure du possible, on maintiendra et on améliorera les dispositions existantes sur l'utilisation des terres. Ces dispositions comprennent les renseignements présentés sur les cartes de claims ainsi que la contribution du MRNE à la préparation de documents de planification. La *Loi sur les mines* est également un autre mécanisme par lequel il est possible de résoudre les conflits avec les propriétaires fonciers et qui permet aussi d'établir des normes en ce qui a trait à la restauration des sites miniers.

## INITIATIVES PRIORITAIRES

Parmi les initiatives présentées dans la politique, les mesures suivantes sont considérées comme des priorités absolues :

- a) concentrer les études géologiques détaillées dans les régions à potentiel minéral élevé;
- b) soutenir le développement technologique afin d'améliorer les réserves, le traitement et la restauration des sites miniers (démontrer la technologie de restauration en présence de résidus sulfureux);
- c) revoir les questions de fiscalité par rapport à la compétitivité, aux produits de valeur supérieure, à l'investissement accru dans l'exploration, aux questions environnementales, aux revenus;
- d) fournir un point central de communication (un processus d'évaluation intégré et rationalisé par rapport aux règlements touchant l'environnement, l'utilisation des terres et l'extraction);
- e) mettre au point des produits de valeur supérieure (alliances, stratégies visant les ressources minérales);
- f) régler les questions d'utilisation des terres et d'accès aux terres (processus d'évaluation intégré, instauration d'une stratégie de communication au public, principe d'évaluation des ressources, désignation de réserves minérales protégées) .

L'accélération de certaines études géologiques et le soutien du développement de la technologie répondant aux problèmes de traitement et d'environnement sont une priorité absolue pour le gouvernement aux fins de l'expansion du secteur minier et de la gestion future des ressources minérales.

# POLITIQUE DU NOUVEAU-BRUNSWICK SUR LES RESSOURCES MINÉRALES

## ÉNONCÉ DE MISSION

*Le gouvernement s'engage à assurer la gestion à long terme de ses ressources minérales et à stimuler le développement du secteur minéral de façon à accroître et à maintenir sa valeur économique pour les générations présente et futures, tout en assurant la protection de l'environnement.*

## PRÉOCCUPATIONS ET OBJECTIFS

**Première préoccupation :**

*Objectif -*

**Les réserves de minerais**

*Aider le secteur privé à découvrir de nouvelles réserves minérales et à étendre les réserves connues.*

**Deuxième préoccupation:**

*Objectif -*

**Valeur ajoutée et diversification**

*Accroître la valeur des ressources minérales pour le Nouveau-Brunswick.*

**Troisième préoccupation :**

*Objectif -*

**La protection de l'environnement**

*Assurer la protection de l'environnement parallèlement à la mise en valeur des ressources minérales.*

**Quatrième préoccupation:**

*Objectif -*

**Cadre institutionnel**

*Établir un cadre efficace en matière de fiscalité et de réglementation.*

**Cinquième préoccupation:**

*Objectif-*

**Information et sensibilisation du public**

*Sensibiliser davantage le public à l'industrie minérale.*

### **OBJECTIF - *Aider le secteur privé à découvrir de nouvel/es réserves minérales et à étendre les réserves connues***

Les initiatives qui sont présentées ci-après visent à prévenir l'épuisement des réserves stratégiques et ses effets connexes sur l'emploi; à fournir des renseignements de base aux fins de la gestion des ressources; et à réduire le risque associé aux investissements. Ces initiatives cherchent en outre à encourager l'investissement privé dans l'exploration et l'exploitation minérale, ainsi qu'à optimiser le rendement tiré des ressources minérales du Nouveau-Brunswick.

### **INITIATIVES**

a) ***Découvrir et évaluer les ressources minérales.***

On se concentrera davantage sur la cartographie géologique détaillée des secteurs présentant un potentiel minéral élevé, ainsi que sur l'étude des gîtes minéraux, en mettant principalement l'accent sur le camp minier de Bathurst.

Le MRNE aidera le secteur privé à orienter les travaux d'exploration nécessaires pour remédier à la baisse des réserves de métaux communs. Les travaux de cartographie et les études géologiques comprendront: des études du substratum et de la couche superficielle; une intégration des levés géophysiques et géochimiques; et la gestion des échantillons gardés en archives (roches, till, carottes, etc.). Les travaux géologiques du MRNE relatifs aux métalloïdes, ainsi qu'aux métaux spécialisés et précieux se poursuivront.

b) ***Soutenir le développement d'une technologie visant à étendre les réserves***

Un appui technique et financier sera accordé à la recherche et à la démonstration de technologies en vue d'étendre les réserves de minerais connues et de recycler les produits et les résidus minéraux. On poursuivra la mise en valeur des gisements par le biais des progrès techniques réalisés dans le traitement et la récupération. On accordera la priorité aux gisements, comme ceux de minerais d'étain-tungstène-indium du mont Pleasant, de cuivre-plomb-zinc du camp minier de Bathurst, ainsi qu'à une variété de ressources métalloïdes.

c) ***Étendre la base de données informatisée***

La dimension et la capacité de modélisation des bases de données informatisées des sciences de la terre et des gîtes minéraux seront étendues. On continuera de fournir une expertise en matière de modélisation géologique pour servir et conseiller l'industrie minière. Ces bases de données seront intégrées aux autres bases de données de gestion des ressources afin d'aider les aménagistes des ressources, les gestionnaires de l'utilisation des terres et les planificateurs de projets. Par exemple, les registres de forage des gisements minéraux et ceux de prospection gazière et pétrolière seront informatisés afin d'élaborer de nouveaux modèles et d'encourager le secteur privé à investir dans l'exploration. La base de données informatisée fait partie intégrante d'une base de données géoscientifiques plus vaste qui comprend des cartes, des rapports et de la documentation scientifique, ainsi que des données sur les claims et les bibliothèques de carottes de sondage.

d) ***Fournir une expertise en vue d'aider aux travaux d'exploration; fournir une aide technique et évaluer les primes d'encouragement à la prospection***

Améliorer et maintenir l'expertise scientifique et technique afin d'appuyer l'exploration minière réalisée par le secteur privé. Concentrer les services d'information et de consultation, les activités de promotion des ressources et les programmes de formation sur les régions à potentiel élevé en réserves minérales. L'expertise géologique spécialisée est cruciale pour recueillir, interpréter et modéliser les données géologiques, conseiller les responsables de programmes d'exploration et attirer les investissements dans l'exploration minière. On continuera d'examiner les possibilités de primes d'encouragement à la prospection.

## DEUXIÈME PRÉOCCUPATION VALEUR AJOUTÉE ET DIVERSIFICATION

**OBJECTIF** - *Accroître la valeur des ressources minérales pour le Nouveau Brunswick.*

Pour améliorer la situation concurrentielle à long terme du secteur minéral, la création de marchés spécialisés et la production de produits de valeur supérieure au Nouveau-Brunswick s'impose. Cette approche offrira des avantages économiques à long terme au Nouveau-Brunswick, notamment des possibilités d'emploi. Il est primordial de perfectionner la technologie pour améliorer la récupération des métaux et accroître l'utilisation et la valeur économique de nos ressources minérales; pour améliorer les possibilités de fabrication et de transformation; ainsi que pour encourager l'industrie existante à demeurer au Nouveau-Brunswick.

### INITIATIVES

a) ***Préparer des stratégies visant les ressources minérales***

On préparera une stratégie visant chaque grand groupe de minéraux. On concevra également des ***stratégies de mise en valeur pour certains gisements*** et des ***politiques d'affectation des ressources*** dans le cas de la tourbe et des autres ressources de métalloïdes. On examinera les dispositions relatives à la mise en place de nouvelles mines, à l'agrandissement des exploitations existantes ou à la réouverture des mines désaffectées. Les représentants du ministère du Développement économique et du Tourisme, du ministère des Ressources naturelles et de l'Énergie, ainsi que de l'Environnement continueront à travailler ensemble afin de saisir les possibilités de développement et d'aborder les contraintes liées à la mise en valeur .

b) ***Poursuivre et améliorer le soutien offert aux démonstrations techniques***

Le gouvernement continuera de fournir un soutien financier (p. ex. le programme à frais partagés entre l'industrie et le gouvernement) en vue du développement technologique dans les domaines de la minéralurgie, de l'extraction minière et de la protection de l'environnement. Il fournira également une aide en vue de trouver un financement supplémentaire permettant d'appuyer des projets de démonstration, tel le procédé de lixiviation au chlorure-ferrique et d'autres technologies d'extraction visant les minerais de métaux communs et leurs résidus. Le développement de ces technologies est requis afin de régler certaines difficultés rencontrées dans la valorisation des minerais de métaux communs du Nouveau-Brunswick; d'améliorer la valeur économique de gisements connus; d'améliorer l'efficacité énergétique; de conserver l'eau et de réduire le gaspillage.

Le gouvernement reconnaît que la mise au point d'améliorations technologiques constitue l'un des aspects les plus importants qu'il doit soutenir pour améliorer notre compétitivité industrielle, accroître la valeur de nos ressources et maintenir l'industrie minière locale.

c) ***Former des alliances de développement technologique***

Former des alliances et des partenariats interministériels avec l'industrie, le Conseil de la recherche et de la productivité du Nouveau-Brunswick, le CANMET (centre fédéral de recherche technologique), les commissions de développement économique régional et les universités en vue de soutenir le développement technologique aux fins de la mise en valeur des gisements et de régler les difficultés de traitement et de récupération des métaux. Le ministère des Ressources naturelles et de l'Énergie (MRNE) améliorera, de concert avec le ministère du Développement économique et du Tourisme (MDET), les programmes gouvernementaux soutenant le développement technologique. Le MRNE conseillera le gouvernement et fournira une expertise en matière de technologie et de traitement afin d'orienter les programmes à l'industrie, et le DET fournira des conseils et un soutien financier. Une coopération plus étroite au niveau du travail de promotion, notamment des publications soutenant la mise en valeur de certaines ressources, sera par ailleurs encouragée.

c) ***Former des alliances' en matière de développement de marchés et de Produits***

Former des alliances et des partenariats interministériels avec le Conseil de la recherche et de la productivité du Nouveau-Brunswick, ainsi qu'avec Ressources naturelles Canada, afin d'effectuer des études de marchés et de mettre au point des produits minéraux de valeur supérieure. On établira également des partenariats avec les commissions de développement économique régional et les universités. On encouragera l'établissement d'alliances réunissant des firmes financières, manufacturières et commerciales et on fournira le soutien nécessaire à cet égard. Le MRNE offrira l'expertise nécessaire en matière de ressources minérales et de technologie; il veillera à l'aménagement des ressources. Le MDET fournira de l'aide financière et de l'expertise en matière d'étude de marché et de commerce par rapport aux produits manufacturés.

On considérera le potentiel d'acquisition de marchés et de mise en valeur des minerais polymétalliques et des minéraux industriels. On étudiera en outre plus à fond la mise au point de produits à partir des évaporites.

e) ***Soutenir l'amélioration de l'infrastructure***

Le gouvernement soutiendra l'entretien et l'amélioration de l'infrastructure nécessaires au développement en tenant compte du secteur dans l'élaboration de politiques relatives à l'énergie et aux transports et en faisant des représentations auprès des organismes extérieurs à la compétence provinciale. Les questions de transport, l'utilisation efficiente de l'énergie et l'énergie à coût raisonnable sont directement liées à la compétitivité de l'industrie minérale.

f) ***Adapter la formation et le perfectionnement professionnel aux besoins de l'industrie et réaliser des produits de valeur supérieure***

Élaborer plus amplement les programmes en vue de continuer à améliorer et mettre à jour les compétences techniques, l'apprentissage des métiers, l'acquisition des compétences nécessaires pour réaliser des produits de valeur supérieure, ainsi que les capacités d'écriture et de calcul. Le MRNE encouragera l'industrie et les travailleurs à accroître leur rôle dans la formation et il facilitera les contacts initiaux industrie / travailleurs avec le ministère de l'Enseignement supérieur et du Travail.

La formation spécialisée jouera un rôle primordial dans le passage à la réalisation de produits de valeur supérieure. De plus, l'acquisition de compétences multiples et complexes deviendra essentielle pour répondre aux exigences changeantes de l'industrie. Le MRNE aidera, dans la mesure du possible, les intéressés à trouver les ressources financières voulues afin d'aider les initiatives de formation. Le gouvernement continuera également à veiller à ce que l'industrie fournisse aux employés des conditions de travail saines et sécuritaires, ainsi qu'une formation adéquate en matière de sécurité.

En outre, on mettra sur pied des services de formation et de planification pour faciliter le rajustement de la main-d'oeuvre qui pourrait résulter d'une diminution importante des ressources minérales. L'industrie, les travailleurs et le gouvernement participeront à ces initiatives de formation et de recyclage.

## TROISIÈME PRÉOCCUPATION LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

OBJECTIF - *Assurer la protection de l'environnement parallèlement à la mise en valeur des ressources minérales.*

Des technologies et des stratégies de restauration des sites miniers efficaces sont essentielles pour assurer la protection de l'environnement. Les activités du secteur minéral qui produisent ou qui pourraient éventuellement produire des écoulements d'eaux acides à long terme constituent une préoccupation capitale. On peut éviter ou éliminer la plupart des effets de l'activité du secteur minéral grâce à des normes technologiques et techniques éprouvées, mais des mesures spéciales sont requises dans le cas de l'exploitation des métaux communs dans les gisements sulfurés. La baisse des réserves et les contraintes environnementales sont toutes deux des considérations importantes lorsqu'on songe à mettre en valeur de nouveaux gisements sulfurés.

La *Table ronde du Premier ministre sur l'environnement et l'économie* a recommandé que nous «créions une industrie minière qui offre des avantages économiques sans laisser de problèmes environnementaux graves aux générations futures». L'intégration des considérations environnementales et économiques est essentielle à la gestion saine des ressources. On insistera davantage sur l'intériorisation des coûts environnementaux afin d'assurer l'intégration des facteurs environnementaux et économiques dans le processus décisionnel. Des normes élevées en matière de qualité de l'environnement amélioreront la situation concurrentielle à long terme de l'industrie, ainsi que la qualité de vie des Néo-Brunswickois.

Au cours des trois dernières décennies, on a appris à comprendre davantage les effets environnementaux liés à l'industrie, minérale; cela a mené à l'établissement de normes de protection de l'environnement plus strictes. Des améliorations majeures ont été apportées au traitement des effluents au cours des années 1970 et des progrès sont apparus dans la restauration des sites miniers dans les années 1980. Il est primordial d'envisager la restauration des emplacements plus anciens et la planification des nouvelles exploitations dans le cadre de cette perspective historique.

Les initiatives de la présente politique sont fondées sur une compréhension claire des préoccupations environnementales découlant des activités passées et présentes, ainsi que sur l'engagement de régler les situations existantes et de prévenir les difficultés futures. Plusieurs nouvelles mines ont déjà démontré l'aptitude du secteur minéral à protéger la qualité de l'environnement.

## **INITIATIVES**

a) ***Veiller à ce que la mise en valeur et la restauration des sites miniers satisfassent aux normes de rendement établies***

Conformément au principe de la reconnaissance et de l'intériorisation de tous les coûts de la protection de l'environnement, des programmes de mise en valeur et de restauration / remise en état des sites miniers, complets et assortis d'un budget détaillé, continueront d'être exigés face à toutes les propositions d'exploitation de ressources minérales. On élaborera des lignes directrices particulières en vue d'établir les normes de rendement à respecter pour l'exploitation et la restauration / remise en état des sites miniers dans le cas des divers types d'activités minières dans la Province.

L'attention se portera surtout sur l'exploitation et la réclamation des gisements de minerais sulfurés. Des lignes directrices traiteront des problèmes opérationnels, notamment l'élimination subaquatique des résidus et l'utilisation de doublures permettant l'exploitation future des minerais sulfurés d'une façon écologique. La mise en valeur de nouvelles ressources minérales ira de pair avec l'élimination des sources de contamination à long terme et la nécessité d'éviter un traitement à perpétuité. Un traitement à perpétuité comme stratégie de restauration planifiée est incompatible avec les principes d'une exploitation durable.

Afin de s'assurer qu'on dispose des fonds nécessaires pour entreprendre la restauration / remise en état prévue, la Province continuera d'exiger le dépôt de garanties financières en vue de l'exploitation de ressources minérales. Les lois existantes seront révisées afin d'assurer un système juste et équitable de financement de ces garanties.

b) ***Encourager une révision du traitement fiscal réservé aux coûts de remise en état***

La Province soutient le concept que les coûts éventuels de remise en état des sites miniers constituent des coûts d'exploitation. Dans ce sens, la Province continuera à revendiquer des modifications au traitement fiscal fédéral réservé aux coûts de remise en état. On est en train d'apporter à la *Loi de la taxe sur les minéraux métalliques du Nouveau-Brunswick* des modifications visant à permettre des contributions déductibles à un fonds de restauration dans le calcul des impôts payables, tout en effectuant une évaluation globale des exigences fiscales touchant le secteur minéral du Nouveau-Brunswick [voir l'alinéa a) de la *Quatrième préoccupation*].

c) ***Soutenir les études sur la technologie de protection de l'environnement et de remise en état des mines***

Un appui financier sera fourni pour la recherche et la démonstration des techniques visant à régler les problèmes de protection de l'environnement et de restauration des sites miniers en particulier, les écoulements d'eaux acides. La Province continuera ainsi à participer au *Programme national de neutralisation des eaux de drainage dans l'environnement minier*, un programme de recherche conjoint financé par des sources industrielles, provinciales et fédérales. Selon la perspective provinciale, une priorité absolue sera accordée aux projets comme la démonstration du retraitement ou de la neutralisation des résidus sulfureux, comme l'a recommandé la *Table ronde du Premier ministre sur l'environnement et l'économie*.

d) ***Constituer un groupe de travail afin d'intégrer les principes du développement durable de la gestion et de la mise en valeur des ressources minérales***

Un groupe de travail sur le secteur minéral, composé de représentants de l'industrie, du gouvernement, ainsi que d'autres intervenants connaissant la situation de l'industrie sera mis sur pied afin de régler des problèmes pertinents. On formera un sous-comité sur le développement durable afin :

- i) d'effectuer une vérification environnementale du secteur minéral;
- ii) de préparer une stratégie de développement durable aux fins de la gestion et de la mise en valeur des ressources minérales;
- iii) d'aider à régler les problèmes environnementaux d'importance; et
- iv) de recevoir du *Comité permanent sur l'exploitation minière et l'environnement* un rapport annuel sur la performance de l'industrie minérale.

Le sous-comité sera coprésidé par des représentants du MRNE et du ministère de l'Environnement. Cette initiative viendra s'ajouter aux travaux amorcés par la *Table ronde sur l'environnement et l'économie*.

Certaines des questions à régler comprennent l'intégration continue de critères économiques et environnementaux au processus décisionnel, l'écoulement des eaux acides, la restauration des sites miniers (dans le cas des exploitations de métaux communs, de charbon et de tourbe), la lutte contre la pollution de l'eau et de l'air, la réduction des déchets, le recyclage, la conservation et l'utilisation efficace de l'eau et de l'énergie, la conception de produits, la conservation et la remise en état de l'habitat, ainsi que le traitement et l'élimination des substances toxiques.

## QUATRIÈME PRÉOCCUPATION

## CADRE INSTITUTIONNEL

**OBJECTIF -**            ***Établir un cadre efficace en matière de fiscalité et de réglementation.***

Le cadre gouvernemental, et en particulier le processus de réglementation, doit offrir un climat attrayant pour l'investissement et le travail au Nouveau-Brunswick, en plus de permettre la réalisation des objectifs fixés en matière d'environnement, de planification de l'utilisation des terres et de gestion des ressources minérales.

On a déjà mis en place un certain train de mesures pour intégrer les formalités administratives. On a notamment formé un *Comité permanent sur l'exploitation minière et l'environnement* chargé de coordonner une part importante du processus d'évaluation des nouveaux projets. Le Comité qui cherche à intégrer les règlements relatifs à l'environnement, l'utilisation des terres et l'exploitation minière, est composé de représentants du ministère des Ressources naturelles et de l'Énergie, du ministère de l'Environnement, du ministère des Municipalités, de la Culture et de l'Habitation, ainsi que du ministère fédéral de l'environnement (Environnement Canada). Le *Comité permanent* se réunit souvent avec des entrepreneurs afin de discuter de leurs projets d'exploitation. Il est coprésidé par des représentants du MRNE et du ministère de l'Environnement. Le MRNE est habituellement le premier contact des entrepreneurs et ce ministère continue de fournir conseils et aide aux responsables de projets par le biais du processus d'examen des projets.

Conjointement avec le *Comité permanent*, le ministère des Ressources naturelles et de l'Énergie, le ministère du Développement économique et du Tourisme et le ministère de l'Environnement mettent en commun les renseignements qu'ils ont sur les questions de développement et ils coordonnent les orientations de développement économique et de développement durable. Pour réduire le nombre de comités et améliorer la coordination, le *Comité permanent* réglera la plupart des questions de réglementation et il servira de carrefour des activités gouvernementales reliées au secteur minéral.

Le choix du moment, les coûts et la précision des exigences en fait de réglementation sont des préoccupations de l'industrie que régleront les organismes gouvernementaux au moyen des initiatives suivantes.

## INITIATIVES

a) ***Réviser la Loi de la taxe sur les minéraux métalliques les redevances et les autres exigences fiscales touchant le secteur minéral***

Les exigences fiscales constituent une préoccupation majeure pour l'industrie minérale tant au Nouveau-Brunswick que partout ailleurs au Canada. La révision proposée englobera les effets cumulatifs des taxes et impôts sur les activités du secteur minéral au Nouveau-Brunswick. Idéalement, ces mesures fiscales favoriseront des alliances industrielles et la réalisation de produits de valeur supérieure au Nouveau-Brunswick; elles seront concurrentielles avec les autres provinces; elles fourniront des redevances équitables pour l'acquisition des ressources minérales; elles procureront des recettes au gouvernement; elles encourageront l'exploration minérale à long terme dans les régions à potentiel élevé, ainsi que la réalisation des objectifs de restauration et des objectifs environnementaux.

b) ***Continuer à rationaliser et à intégrer le processus de révision des règlements relatifs à l'environnement, à l'utilisation des terres et à l'exploitation minérale***

On évaluera et maintiendra les autres mesures visant à instaurer un «point central de communication» et à rendre le processus plus rapide, ouvert et efficace. Une révision en profondeur des exigences d'évaluation environnementales est en cours en vue d'harmoniser les processus fédéral et provincial, et de réduire le dédoublement. Des changements au processus de planification de l'utilisation des terres sont par ailleurs imminents. Le *Comité permanent* continuera de réviser le processus d'approbation et de recommander d'autres changements.

c) ***Incorporer le «principe de l'évaluation des ressources» dans la planification de l'utilisation des terres, la planification environnementale et la gestion intégrée des ressources***

La Province intégrera une évaluation des ressources minérales connues et éventuelles, ainsi que des autres ressources sur les terres dont l'exclusion est à l'étude.

d) ***Élaborer des dispositions afin de désigner des «réserves minérales protégées» dans le cas des gisements de valeur élevée ou des gisements stratégiques***

Ces dispositions peuvent être nécessaires afin d'empêcher d'autres types d'exploitations d'hypothéquer l'exploitation future d'une ressource importante, notamment les ressources d'agrégats ou de calcaire, si elles sont rares ou uniques. La désignation d'une réserve minérale protégée visera des ressources importantes et guidera la planification de l'utilisation des terres.

e) ***Renforcer le partenariat entre l'industrie, le gouvernement provincial et les universités dans la planification des programmes***

Ce point sera particulièrement bénéfique en ce qui concerne la coordination des programmes de développement géoscientifique et technologique, ainsi que les stratégies de développement économique. Des représentants du MRNE assureront activement la promotion de la communication des objectifs communs par l'entremise de comités consultatifs et de groupes de travail.

## CINQUIÈME PRÉOCCUPATION

## INFORMATION ET SENSIBILISATION DU PUBLIC

### OBJECTIF - *Sensibiliser davantage le public à l'industrie minière*

Les perceptions du public par rapport aux activités liées aux ressources minérales affectent chaque aspect du secteur, notamment sa capacité à trouver des capitaux d'investissement aux fins d'exploration, de mise en valeur et d'autres activités d'accroissement de la valeur; à attirer de nouveaux employés; ainsi qu'à obtenir les autorisations relatives à l'environnement et à l'utilisation des terres. Plus particulièrement, une réaction négative du public affecte le processus décisionnel, notamment les priorités, la législation et les programmes gouvernementaux en matière de développement économique. L'absence de compréhension du secteur et, dans bien des cas, une réaction négative injustifiée à l'égard de l'activité minière sont répandues. À titre d'exemple, comme nous l'avons mentionné à la *Troisième préoccupation -- La protection de l'environnement*, il ya une une importante distinction à faire entre les problèmes environnementaux causés par les exploitations antérieures et la meilleure performance environnementale et les normes élevées des récentes activités minières.

Les efforts déployés par le gouvernement pour répondre aux préoccupations du public et mieux informer le public aideront la Province à maximiser le potentiel de ses ressources minérales et feront du Nouveau-Brunswick un concurrent plus fort sur les marchés mondiaux. Ces efforts permettront à la Province de réussir davantage à attirer les investissements et lui fourniront une base plus solide sur le plan décisionnel.

### INITIATIVE

#### a) *Élaborer et mettre en oeuvre une stratégie d'information du public*

On formera un sous-comité du groupe de travail sur le secteur minéral [voir l'alinéa d) de la *Troisième préoccupation*] en vue d'élaborer et de mettre en oeuvre une stratégie d'information et de communication. Des représentants de l'industrie, ainsi que d'autres intervenants seront invités à participer à l'élaboration de la stratégie d'information du public.

La stratégie visera à mieux faire comprendre au public l'importance des minéraux, de l'industrie minière et des dimensions économiques et environnementales reliées au secteur .

Cette approche officialisera les activités de communication publiques continues auxquelles participent l' Association minière du Nouveau-Brunswick, l'Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole, ainsi que la New Brunswick Prospectors and Developers Association. Elle aidera également à répondre aux préoccupations de l'industrie relativement aux perceptions du public face à l'industrie. Le MRNE partagera la responsabilité du financement avec l'industrie d'autres changements.